



LEGENDE	
<b>ZONE 1</b>	Secteur de risque majeur, toute construction interdite.
<b>ZONE 2</b>	Secteur de risque maîtrisable, construction soumise à conditions spéciales selon étude géotechnique préalable.
<b>ZONE 3</b>	Secteur de risque négligeable, mais pouvant ponctuellement nécessiter un avis géotechnique.



# PLAN DE PREVENTION DE RISQUES NATURELS

VU par le Préfet,  
pour demeurer annexé à son arrêté de  
CONSULTEMENT, N.° 7 JUIN 1996  
LE PRÉFET,

Pour le Préfet,  
et par délégation,  
le Chef du Bureau,  
GRBA



## HAUTE SORNE MACORNAY MOIRON

Fév.1996

3 Plan de zonage des Risques au 1/5000

Service Urbanisme Habitat et Construction / Etudes Générales